



ÉDITO

Alors qu'approche la pause estivale, les députés nouvellement élus ou réélus sont mobilisés pour préparer le mandat que leur ont confié les électeurs dans une configuration inédite, reflet d'une grande incertitude sociale et institutionnelle.

Les fractures territoriales et sociales qui ébranlent les fondements mêmes de notre République depuis plus de 20 ans demeurent prégnantes.

Je suis persuadée que notre pays a désormais besoin d'une profonde « *revivification démocratique* », fondée sur le respect des différences et le dépassement des antagonismes au service de l'intérêt général comme on le pratique dans les CESER. C'est en effet par une méthode délibérative de dialogue permettant à tous les acteurs de s'exprimer, d'échanger et de construire ensemble des solutions adaptées aux défis sociaux, économiques et environnementaux de notre époque que nous construirons une nouvelle concorde nationale.

Avec 50 ans de construction collective en région, les CESER sont les creusets d'un dialogue apaisé entre l'ensemble des forces vives dans les territoires. Ils constituent de véritables baromètres sociaux et laboratoires d'idées en détectant les signaux faibles remontant des organisations et des territoires et conduisent des études en dégagant des compromis.

Je suis convaincue que l'expérience réussie dans les CESER mais aussi au CESE, peut constituer un socle solide pour reconstruire la confiance et l'engagement démocratique, dans une France décentralisée et devenir le trait d'union indispensable entre les représentants de la société civile organisée représentants plus de 80 organisations et les élus qui ont la légitimité de la décision politique.

Ce contexte politique inédit doit nous amener à innover pour renforcer le continuum démocratique, articulant démocratie délibérative et démocratie représentative.

Marie-Thérèse BONNEAU,
Présidente du CESER

Le CESER porte la voix de la société civile organisée sur le projet de planification maritime de la façade ligérienne

La Commission nationale du débat public (CNDP) a organisé de novembre 2023 à avril 2024 un débat public sur la planification maritime pour débattre de l'avenir de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et de l'éolien en mer. Il s'est déroulé sur le territoire des façades maritimes de la France métropolitaine. Les Pays de la Loire étaient concernés au titre de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest qui couvre 2700 km entre la Manche, la mer d'Iroise et l'Atlantique. Notre région était d'autant plus sensibilisée à ce débat que c'est à Saint-Nazaire, en 2022, que le premier parc éolien en mer français (80 éoliennes produisant 480 mégawatts) a été mis en service. En outre, un autre projet est en cours de construction au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Le CESER s'est donc fortement mobilisé dans ce débat, via les 62 organisations qui le composent, en versant auprès de la CNDP un cahier d'acteurs portant neuf enjeux et des points de vigilance (extraits).

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN MER REQUIS PAR L'ÉTAT



Un souhait
**d'ÉLECTRIFICATION
DÉCARBONÉE** accrue
dans le mix énergétique



Un
**DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉOLIEN MARIN**
dans le mix électrique

Objectifs pour la façade
Bretagne - Pays de la Loire

À 10 ANS
2,5 À 5,5 GW
d'éolien offshore

EN 2050
17 À 25 GW
d'éolien offshore



TÉMOIGNAGE

CHARLES GENIBREL,
Rapporteur au nom
du groupe transversal

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ NOTAMMENT MARINE

Les installations en mer et sur le littoral entraîneront des conséquences inévitables sur l'environnement. Il sera donc nécessaire de s'appuyer sur l'expertise des différents acteurs pour appliquer le principe ERC (Éviter-Réduire-Compenser). Les pollutions littorales venant du continent devront également être limitées, la qualité de l'eau améliorée et il conviendra de désigner davantage d'aires marines protégées en conciliant les usages et en évaluant les mesures.

La vocation sociale de l'espace maritime doit être maintenue en favorisant l'équilibre de l'ensemble des territoires littoraux et continentaux. La politique de développement de l'habitat doit permettre aussi à une population diversifiée d'habiter le territoire, en tenant compte des enjeux fonciers et des ressources. L'enjeu autour du tourisme et du partage par tous des attraits et de l'appropriation des enjeux liés à la mer doit également être pris en compte.

Enfin, l'acceptabilité de l'éolien offshore doit passer par la concertation de l'ensemble des acteurs, au-delà de la seule communication descendante. La communication très tardive des cartes des zonages des parcs envisagés a engendré un débat dégradé et la crispation de nombreux acteurs. Il est donc nécessaire de mener une concertation plus générale sur les besoins d'énergie et les façons d'y répondre, mais, également pour l'ensemble des projets lorsque la position des parcs aura été définie.

Le CESER incite à décarboner et à sécuriser l'approvisionnement énergétique des Pays de la Loire en tendant vers la souveraineté énergétique. Cette démarche doit s'accompagner d'un effort de sobriété sans sous-estimer pour autant les besoins énergétiques de l'industrie et des habitants. C'est pourquoi, le CESER préconise de n'exclure aucune source d'énergie renouvelable marine ou terrestre et souligne l'opportunité que présente dans le mix énergétique l'éolien offshore. Il s'agit aussi de limiter les coûts de production, et donc le prix d'achat par le consommateur afin de garantir l'accès de tous à l'énergie. En outre, le CESER s'inquiète de la faisabilité de l'ambition affichée par l'État au vu des autres activités existantes, des zones de protections envisagées et de l'hostilité de nombreux élus.

Pour le CESER, l'économie bleue en Pays de la Loire doit s'appuyer sur l'écosystème industriel régional. Elle doit contribuer à son soutien et à son développement à toutes les étapes de la vie des projets et permettre la répartition des emplois et des populations sur l'ensemble du territoire. A cet effet, **l'État doit associer les collectivités locales à la rédaction des appels d'offre d'attribution des projets et leur permettre de participer à la gouvernance de la réalisation des parcs éoliens. Le CESER appuie également le développement du quai Eole du Grand Port Maritime Nantes - Saint-Nazaire, dédié à la logistique et à l'assemblage des éoliennes flottantes.**

En outre, la pêche maritime artisanale étant l'une des composantes essentielles de l'économie maritime et de la structuration du territoire, le CESER plaide pour un soutien à cette activité ainsi qu'à l'aquaculture. Si la taxe sur l'éolien en mer permet de compenser une partie des pertes des pêcheurs liées aux champs d'éoliennes, **la détermination des zones d'installation des parcs doit se faire en limitant les impacts, notamment les périodes de fermeture d'activité, et privilégier l'éloignement des côtes.**

Par ailleurs, le développement de l'éolien, des énergies marines renouvelables et de l'ensemble des activités liées à la mer, nécessite de **soutenir la recherche, l'innovation et de renforcer les formations liées à l'économie bleue.** Les besoins de main d'œuvre qualifiée et la recherche d'emplois de qualité dans l'ensemble de l'économie bleue, impliquent de renforcer les formations initiales et continues et d'en développer de nouvelles pour les métiers émergents. **La Région, dans le cadre de ses compétences, doit soutenir l'orientation et les formations à tous les niveaux de qualification** pour s'adapter aux besoins croissants en emplois liés à la mer.

Il s'agit enfin de s'appuyer sur une synergie et une coopération entre les acteurs aux plans régional, interrégional, national et européen.

→ Lire le cahier d'acteurs sur www.ceser.paysdelaloire.fr



BILAN DU CPER 2023 PROGRAMMATION 2021-2027



TÉMOIGNAGE

ANTOINE CHARLOT,
Rapporteur général « Plan - Schémas »

QUALITÉ ET EFFICACITÉ DES PROJETS FINANCÉS SERONT DÉTERMINANTES POUR RELEVER LES PRINCIPAUX DÉFIS DU TERRITOIRE

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) des Pays de la Loire, signé le 25 février 2022 par l'État et la Région, représente un outil structurant pour le développement du territoire. En intégrant la nouvelle programmation sur les mobilités, il engage des ressources considérables, s'élevant à 4,38 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Ces montants nécessitent un suivi rigoureux pour s'assurer de leur bonne utilisation. Au-delà des sommes engagées, c'est la qualité et l'efficacité des projets financés qui seront déterminantes pour relever les principaux défis du territoire. C'est pourquoi, bien que le bilan annuel apporte une certaine transparence, le CESER revendique une présence au sein du Comité d'évaluation et de suivi du CPER. Il s'agit pour lui d'apprécier les critères d'éligibilité, les difficultés rencontrées, de mesurer l'impact des projets accompagnés et d'identifier les ajustements nécessaires dans le cadre de la clause de revoyure prévue en 2025.

Le CESER souligne l'importance d'une meilleure coordination du CPER avec les autres dispositifs contractuels. Cette cohérence est essentielle pour maximiser l'efficacité des actions menées, et veiller à leur bonne répartition sur le territoire. Toutefois, pour éviter l'éparpillement et le saupoudrage des dispositifs, le CESER soutient le déploiement et la généralisation de Contrats d'objectifs territoriaux. Assortis d'un calendrier précis, ces contrats permettraient de mobiliser des financements croisés entre l'Etat, la Région, les Départements, les agences de l'Etat et les intercommunalités concernées, pour répondre à des besoins prioritaires identifiés à l'échelle locale.

Dans la perspective de la clause de revoyure prévue à mi-parcours...

Le CESER encourage l'Etat et la Région à accélérer le déploiement des Projets de Territoire pour la Gestion des Eaux sur l'ensemble des territoires, avec en amont la réalisation systématique d'études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat). Cette action doit s'accompagner de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, en proposant un accompagnement spécifique de la profession agricole, assorti d'objectifs et d'échéances précises.



Au vu des enjeux en matière d'économie d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique, et comme il l'avait déjà expliqué dans son avis sur le bilan annuel 2022 du CPER, le CESER s'interroge sur le caractère suffisant des crédits alloués pour la rénovation énergétique des bâtiments. Il préconise une réévaluation des crédits sur cette ambition.

Le CESER invite également à réfléchir aux enjeux qui pourraient nourrir une dynamique de projets sur le volet enseignement supérieur, recherche et innovations. Parmi eux, le CESER souligne la prise en compte de manière transversale des sujets émergents comme le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) générative. Il invite l'Etat et la Région à mieux intégrer les enjeux liés à l'IA en s'attachant à comprendre les opportunités et les risques liés à son développement.

Par ailleurs, le CESER s'étonne du taux de programmation relativement faible pour 2021 et 2022 sur les opérations ferroviaires (58,9%), le Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire (39,2%) et le développement de la multimodalité (13,6%).

Enfin, le CESER note le déploiement de l'intégralité des fonds de l'Etat sur la télémédecine et le développement de projets de campus de professionnels de santé avec l'intégration notamment d'internat dédié aux internes de médecine de ville et de stagiaires médicaux et paramédicaux. Le CESER rappelle également que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes mériterait d'être traitée dans une approche globale irriguant toutes les politiques et qu'elle reste le « parent pauvre » de ces budgets.

→ Lire l'avis intégral sur www.ceser.paysdelaloire.fr

ENVIRONNEMENT



STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2024-2030



TÉMOIGNAGE

SOPHIE DESCARPENTRIES,
Présidente de la commission « Aménagement des territoires - Cadre de vie - Environnement »

UNE BIODIVERSITÉ PRÉSERVÉE ET UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ

La biodiversité est essentielle pour les écosystèmes, la santé et pour l'économie du territoire régional. Le développement économique doit donc assurer un équilibre territorial et respecter les ressources naturelles du territoire essentielles à préserver. La stratégie régionale pour la biodiversité 2024-2030 s'inscrit dans la continuité de la précédente (2018-2023) et prend en compte les marges de progression constatées dans le bilan évaluatif de cette dernière, réalisé par la Région. Elle s'enrichit également des enjeux en corrélation avec l'actualité : biodiversité et santé, zéro artificialisation nette (ZAN), changement climatique, solutions fondées sur la nature, ...

Le CESER rappelle que la protection de la biodiversité est un sujet transversal, qui touche et intègre de nombreux domaines de notre société. Cette approche multidimensionnelle est essentielle, et doit s'incarner plus fortement dans l'ensemble des politiques publiques, allant de la santé à l'économie. Les dimensions éducatives et culturelles de la biodiversité ne doivent pas être négligées non plus.

La diversité biologique et les paysages naturels inspirent l'art, la littérature et le savoir scientifique, enrichissant notre patrimoine culturel et notre compréhension du monde. Pour le CESER, il est nécessaire d'articuler la stratégie pour la biodiversité avec les autres stratégies régionales comme le SRADDET*, le SRDEII**, les schémas et les plans sectoriels notamment celui en faveur de la haie. Il encourage également le partage des données par le développement de passerelles et de collaborations entre les acteurs opérationnels et le monde de la recherche.



En ce qui concerne le volet « santé », l'ambition « santé globale » est bien affichée dans la stratégie. D'ailleurs, le CESER y retrouve une grande partie de ses préconisations formulées dans la contribution au Plan régional santé environnement 2024-2028. Il rappelle par ailleurs, l'importance de la prévention, via l'information et l'accompagnement de toutes et tous, et le rôle majeur des déterminants de la santé et celui de la santé environnementale.

Le CESER apprécie également qu'un axe de la stratégie régionale de la biodiversité soit consacré à la préservation des habitats et des espèces, dans un contexte de dérèglement climatique. Il note aussi qu'une place singulière est donnée à la restauration des haies, des étendues d'eau et des prairies naturelles, dans un axe où de nombreuses préconisations de l'étude « l'Arbre, poumon de nos vies ligériennes » se retrouvent. En outre, la stratégie régionale pour la biodiversité prend la mesure de l'enjeu de la loi ZAN en prenant en compte la biodiversité dans la construction et l'aménagement du territoire. C'est un encouragement à une dynamique de sobriété foncière et à l'attention accordée à la qualité écologique des sols. Le CESER sera attentif à l'accompagnement effectif qui sera proposé par la Région aux territoires pour les aider à surmonter les obstacles qui pourraient ralentir l'atteinte des objectifs du ZAN.

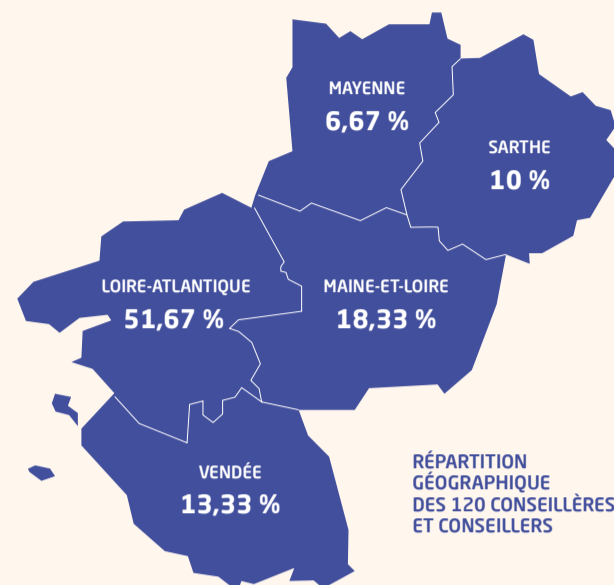
→ Lire l'intégralité du texte (page 9) dans le l'avis « Budget Supplémentaire » sur www.ceser.paysdelaloire.fr

*Schéma Régional d'aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

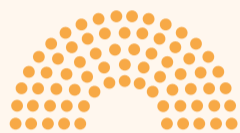
** Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation



LE NOUVEAU VISAGE DE LA MANDATURE 2024-2029 DU CESER



62
ORGANISATIONS
REPRÉSENTATIVES
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
ORGANISÉE



120
CONSEILLÈRES
ET CONSEILLERS
NOMMÉS POUR
6 ANS
PAR ARRÊTÉ DU
PRÉFET DE RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

38 REPRÉSENTANTS
DES ENTREPRISES
ET ACTIVITÉS
PROFESSIONNELLES
NON-SALARIÉES
COLLÈGE 1

38 REPRÉSENTANTS
DES ORGANISATIONS
SYNDICALES SALARIÉES
COLLÈGE 2

38 REPRÉSENTANTS
DES ORGANISMES
ET ASSOCIATIONS
QUI PARTICIPENT
À LA VIE COLLECTIVE
COLLÈGE 3

6 PERSONNALITÉS
QUALIFIÉES
COLLÈGE 4

45%
DE FEMMES

55%
D'HOMMES

MOYENNE D'ÂGE
58 ANS
DOYEN : 73 ANS
BENJAMIN : 20 ANS



3 QUESTIONS À

MARIE-THÉRÈSE BONNEAU,
Présidente du CESER, représentante
de la Chambre régionale d'agriculture (Collège 1)

UN LEADERSHIP AU FÉMININ INSPIRANT

Votre élection marque un tournant pour le CESER. Comment vous définiriez-vous ?

Issue du milieu rural et agricultrice en Vendée, je suis **une femme engagée** dans des organisations professionnelles agricoles depuis près de 25 ans et ce à différents échelons (de la commune jusqu'au niveau européen). Mon élection à la tête du CESER témoigne d'une **implication permanente**. Pendant 11 ans, j'ai siégé au CESE (Conseil Economique Social Environnemental, 3ème assemblée après le Sénat et l'Assemblée nationale) dont quatre ans en tant que Vice-présidente et Présidente du groupe Agriculture et aussi membre du groupe de travail sur la réforme du CESE. Quant au CESER des Pays de la Loire, il ne m'était pas inconnu car j'y ai siégé en tant que conseillère de 2002 à 2006, puis en 2023.

Je suis également très **attachée aux valeurs de solidarité et de coopération**, et **sensible aux questions environnementales**. Au titre de mon mandat de Présidente du Collège « Producteurs » du Centre national d'information d'économie laitière (interprofession), j'ai piloté la concertation sur le bien-être animal et la signature d'un pacte avec les ONG de protection animale. J'ai été aussi à l'initiative de la concertation avec les ONG environnementales sur les questions d'équilibre alimentaire et les paysages, ainsi que celle de la création de la Ferme laitière Bas carbone, lauréate du concours « My Positive Impact » imaginée par la Fondation pour la Nature et l'Homme. Par ailleurs, j'ai mis en place la première méthode validée par le Label bas carbone du ministère de la Transition écologique.

Les corps intermédiaires sont régulièrement remis en question ainsi que la légitimité du CESER. Quelle est votre vision ?

Le CESER est une institution unique dans le paysage institutionnel régional, inscrite dans la loi française, ce qui lui confère une légitimité juridique. Le CESER a un rôle consultatif auprès du Conseil régional des Pays de la Loire et fournit des avis et des recommandations sur les politiques publiques, les projets de développement et les initiatives régionales. Les rapports élaborés par le CESER sont de trois natures : la saisine obligatoire qui donne lieu à un avis (budget, plans et schémas stratégiques régionaux), la saisine de la présidence de région en amont d'une politique publique (l'intelligence artificielle par exemple), la contribution et l'auto-saisine (le CESER de sa propre initiative lance des travaux ou sur l'un des domaines de compétences de la Région ou d'un sujet d'actualité relevant de l'intérêt général).

Au-delà de l'aspect réglementaire, mon expérience m'a appris que le CESER n'est pas que cela. Le CESER, c'est la diversité de la soixantaine d'organisations et des 120 conseillères et conseillers qui en font sa richesse. Ils représentent un large éventail d'acteurs de la société civile ancrés sur l'ensemble des territoires. Leurs expériences et leurs connaissances approfondies des enjeux régionaux ajoutent une dimension d'expertise et de prospective aux avis et aux études (environ une vingtaine/an) élaborés. Cette expertise et cette proximité avec les ligériens sont cruciales pour aborder les défis complexes auxquels les Pays de la Loire sont confrontés.

Le CESER a aussi la particularité de favoriser le dialogue entre les secteurs publics et privés en intégrant des représentants des entreprises, des syndicats, des associations et des différentes chambres consulaires. Il a la capacité de mobiliser et de fédérer les énergies autour de projets structurants et de favoriser la mise en réseau des compétences et des ressources disponibles dans les Pays de la Loire. **Notre rôle, sans nous substituer aux élus régionaux, est de produire des propositions concrètes, réalistes, que les élus pourront prendre en compte dans l'élaboration des politiques publiques et de porter nos études dans les territoires, auprès des élus et des concitoyens**, pour les évaluer et les enrichir.

Quel est le cap de votre mandature ?

Le cap que je souhaite donner au CESER prend appui sur une conviction forte. La conviction que **c'est par l'écoute, le dialogue et le respect qu'on peut fédérer des énergies pour construire ensemble des consensus au bénéfice du collectif**. Cette conviction m'anime depuis plus de 25 ans.

Nous vivons dans un monde rempli d'injonctions contradictoires qui le rend anxiogène, en particulier pour nos jeunes. Un monde qui vit, voire subit, de nombreuses transitions démographiques, sociétales, climatiques, économiques, sociales, écologiques, énergétiques, technologiques et bien d'autres. Un monde complexe, car toutes ces transitions sont interconnectées entre elles.

Dans ce contexte, le cap du CESER que j'espère partager avec le plus grand nombre, **c'est le cap des transitions justes**. Réussir les transitions est un défi considérable, car il faudra n'en oublier aucune et le faire avec équité et solidarité. Je propose un cap et non pas un itinéraire GPS qu'il n'y aurait plus qu'à suivre sans discernement.

Depuis mon élection à la tête du CESER, les échanges ont été très intenses auprès d'un grand nombre de conseillères et conseillers. Ils m'ont permis d'enrichir et de nourrir le projet que je porte pour notre CESER. C'est de cette manière que je travaillerai pour relever, ensemble ce défi et garder le cap.

1^{ÈRE} SAISINE DE LA MANDATURE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'intelligence artificielle (IA) générative prend un essor considérable. Elle a permis de transformer de nombreux secteurs d'activités, parmi eux on retrouve la santé, les sciences, l'économie, l'industrie, l'éducation et bien d'autres encore. L'IA générative est pour certains la révolution industrielle et sociétale du XXI^e siècle tant la technologie et les outils progressent à très grande vitesse. Pour d'autres, l'IA générative est source d'interrogation, de menaces notamment sur les emplois et de déshumanisation. Comme toute révolution technologique l'IA générative représente autant d'opportunités si elle est anticipée que de potentiels risques si elle est subie.

C'est dans ce contexte que Christelle Morançais, Présidente de la Région, a saisi le CESER pour éclairer le Conseil régional sur les impacts réels et concrets de l'intelligence artificielle sur notre économie et nos territoires, et dresser un état des lieux de nos forces et de nos faiblesses en la matière, notamment sur le plan académique et de la recherche, afin de tirer les meilleurs bénéfices de ces transformations en marche.



ANALYSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA RÉGION POUR L'ANNÉE 2023



TÉMOIGNAGE

DAMIEN MARTINEAU,
Rapporteur général Budget au nom
du groupe d'appui « Budget »

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE TENDU : CRISES ET TENSIONS INTERNATIONALES, INFLATION, TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

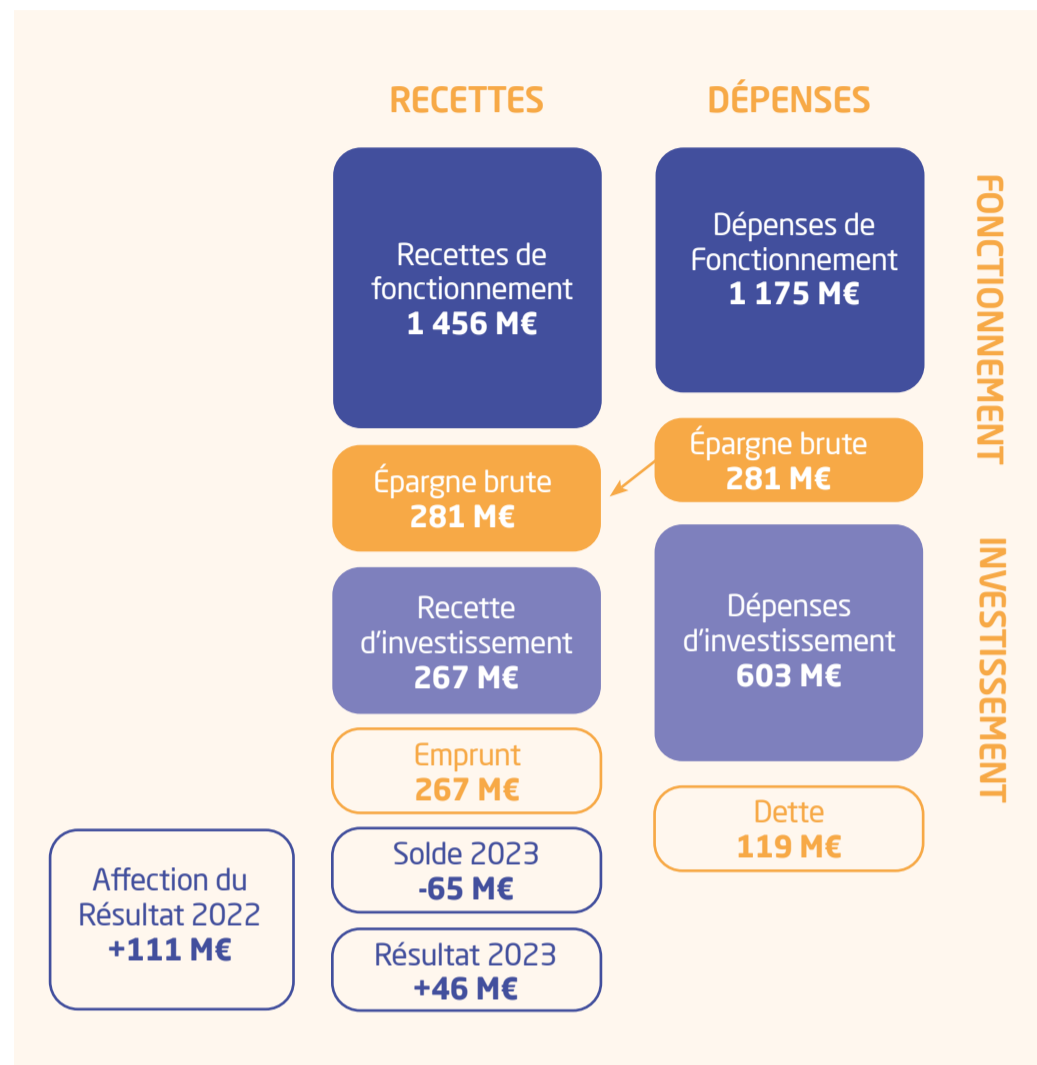
Dans un contexte toujours marqué par l'inflation (+ 4,1 %), les recettes de fonctionnement en hausse de 43 M€ conjuguées à des dépenses en augmentation plus modérées (35 M€) font **évoluer favorablement l'épargne brute qui s'élève à 281 M€**. S'agissant de la section d'investissement, si les recettes sont en retrait (-21 M€), **les dépenses se maintiennent à leur niveau d'avant Covid et s'établissent à 603 M€ fonds européens inclus**.

L'ensemble de ces évolutions a permis à la Région de **réduire sa dette et son recours à l'emprunt** dans un environnement de hausse des taux d'intérêt. Ainsi, **sa capacité de désendettement se stabilise à 7,4 années** contre 7,6 années en 2022.

Le CESER prend acte de la volonté de contenir l'endettement régional, en réduisant le recours à l'emprunt, ce qui a pour effet d'améliorer sa capacité de désendettement. Il sera attentif lors des prochaines échéances budgétaires à la façon dont cette stratégie financière sera mise au service des besoins des ligériens et des projets de la Région.

→ Lire l'avis intégral sur www.ceser.paysdelaloire.fr

Le CESER a également adopté l'avis sur le **Budget Supplémentaire (BS)** pour l'année 2024 qui ajuste à la baisse les recettes attendues (-28,2 M€) et les crédits de paiement (-2,4 M€) par rapport au Budget Primitif. Le CESER prend également acte du report du résultat de l'exercice précédent (46,2 M€) qui revient au niveau historique observé ces dernières années.



LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES LIÉS AUX TRANSPORTS ET AUX MOBILITÉS



TÉMOIGNAGE

YVIC KERGROAC'H,
Président de la commission « Infrastructures - Mobilités -
Infrastructures de l'Information et de la Communication -
Énergies »

Les documents stratégiques concernant les transports et les mobilités permettent la déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale des mobilités pour la période 2021-2030. Ils affirment l'ambition de la Région d'améliorer les déplacements des ligériens. Extraits de l'avis rendu par le CESER...

La Région prévoit d'acquérir près de 40 nouvelles rames affectées majoritairement sur l'étoile mancelle. Le CESER partage la prudence de la Région qui ne prévoit pas dans un premier temps de motorisation hydrogène. Dans ce contexte, les projets d'électrification sur la ligne Caen-Le Mans-Tours qui avaient été ajournés dans l'attente d'une motorisation décarbonée devront être étudiés. Le CESER partage aussi la volonté de la Région de passer 100% des cars des lignes régulières du réseau Aléop en motorisation alternative. En outre, il se réjouit de la sécurisation de la totalité de l'axe ferroviaire Nantes-Sablé par la pose de 268 km de clôtures tout en regrettant le délai de réalisation de l'opération prévue dans le contrat d'avenir signé en 2018. Ce dernier est expliqué par les nécessaires études environnementales. Enfin, le CESER appuie la modernisation de la ligne Nantes-Pornic-Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Par ailleurs, la Région souhaite mettre en place une plateforme numérique unique rassemblant toutes les offres de services de mobilité de compétences régionales et locales sur le territoire. Le CESER soutient ce choix tout en soulignant l'intérêt que pourrait représenter une démarche coordonnée des Régions pour créer une plateforme unique nationale, ou tout du moins permettre la compatibilité des différentes applications régionales.

La création d'une nouvelle gouvernance régionale des mobilités « Pays de la Loire Mobilités » est également annoncée. Cela fait écho à la contribution du CESER « Schéma Régional des Mobilités. Transformer les mobilités en Pays de la Loire » de 2019. Le CESER avait proposé la mise en place d'un syndicat mixte à l'échelle régionale pour regrouper l'ensemble des autorités organisatrices des mobilités et assurer la cohérence de l'offre. Il partage donc ces objectifs de gouvernance et suivra avec attention la manière dont celle-ci sera mise en œuvre.

STRATÉGIE RÉGIONALE EN MATIÈRE AÉROPORTUAIRE

Le CESER appuie la volonté de la Région de développer la production d'énergie sur place, en particulier solaire, et de favoriser les usages des énergies renouvelables, ainsi qu'une filière de carburants alternatifs. Il note cependant que la disponibilité des ressources, notamment en matière de biomasse, devra être prise en compte. Le CESER considère nécessaire le maintien des infrastructures existantes d'accueil de l'aviation légère, notamment pour les transports sanitaires et l'apprentissage du pilotage. La question du développement de l'aviation privée, notamment d'affaire, fait débat au sein du CESER. Pour certains l'aviation d'affaire pollue plus qu'un avion de ligne classique par passager et soulignent la nécessité du partage des efforts de sobriété par tous. D'autres mettent en avant le rôle de l'aviation d'affaire dans l'économie régionale et sa contribution en matière d'innovations technologiques et de motorisation.

Enfin, le CESER partage la volonté de la Région de développer les formations dans le domaine de l'aéronautique, filière industrielle majeure du territoire ligérien.